

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 14 avril 2023

Membres présents : 14

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlene BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Annie MANDION, Aline MOLLER-GRASSER, Pascal ROUSSEL, Francis RINGOT.

Absente excusée :

Valérie de SARIAC – a donné son pouvoir à Bruno GROSSI

Madame le Maire ouvre la séance à 18h et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu

COMMUNE :

- Budget 2023
- Taux d'imposition

EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Rapport
- Budget eau et assainissement 2023
- Prix de l'eau

SIVOS :

Echéancier pour les versements des participations communales 2023

CANTINE :

Reconduction du marché API ?

POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE ET DE LA ROUTE DE SALBRIS

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

En préambule, Madame le Maire aborde les 2 points suivants : organisation des élections sénatoriales et festivités des 14/15 juillet 2023.

- L'élection des grands électeurs (3 pour Marcilly) devra avoir lieu impérativement le 9 juin 2023 (Conseil municipal fixé à 18h ce jour-là), les sénatoriales étant prévues le 24 septembre 2023 à Blois.
- Confirmation du vin d'honneur, du repas et du feu d'artifices le 15 juillet, sous réserve des contraintes météorologiques et de l'équipe de conseillers disponibles en renfort du Réveil de Marcilly. Des jeux pourront être prévus au city stade ultérieurement.

Compte-rendu du conseil du 3 mars 2023 : adoption à l'unanimité

COMMUNE

- **Budget 2023** : la commission finances du 23 février 2023 avait déjà permis d'analyser poste par poste l'évolution des dépenses et des recettes. La finalisation du document budgétaire présentée sous forme de power-point a permis de répondre aux questions des conseillers et de préciser notamment que la commune bénéficie du « bouclier tarifaire » en matière d'énergie. A noter le virement à la section d'investissement d'un montant de 65 472,41 €. Les travaux de restauration de l'église y sont inscrits pour 340 274,14 € et ceux de sécurité de la route de Salbris pour 207 128 €. Le budget de l'exercice 2023, arrêté à la somme de 1 270 020,20 € (611 707, 41 € en fonctionnement et de 658 312,79 € en investissement), est voté à l'unanimité.
- **Taux d'imposition** : si l'assiette déterminée par l'Etat augmente, le taux fixé par la commune demeure inchangé.

EAU ET ASSAINISSEMENT

- **Rapport** : les résultats de l'étude patrimoniale montrent que, si le réseau (63 km) est globalement en état satisfaisant, l'anticipation du vieillissement du patrimoine constitué depuis les années 1965 va déclencher un plan de remise à niveau destiné à changer les sections les plus anciennes ; ce programme sera établi avec les services du département et ceux de l'agence de l'eau.
- **Budget 2023 (et prix de l'eau)** : élaboré avec le souci de retrouver enfin l'équilibre après plusieurs années d'efforts et de préparer dans de bonnes conditions le transfert de la compétence à la communauté de communes en 2026, la nécessité s'est imposée d'**augmenter l'ensemble des tarifs** (charges fixes et charges variables) de 20%. Après discussion sur diverses hypothèses reprenant en compte d'éventuels seuils ou la composition des foyers, le conseil se résout à voter à l'unanimité cette augmentation uniforme de 20% qui prendra effet à compter du 1er juillet 2023. Le budget de l'exercice 2023, arrêté à la somme de 346 275,60 € (178 409,72 € en fonctionnement et 167 865,88 € en investissement) est voté à l'unanimité.

SIVOS : les versements des participations communales 2023 au budget du SIVOS s'élèvent à 27 464,50 € en avril et 27 464,50 € en septembre. Adoption à l'unanimité.

CANTINE : le marché conclu l'an dernier avec la société de restauration API prévoyait, compte tenu de l'incertitude du contexte inflationniste, une reconduction expresse le cas échéant. Contactée, la société ne peut prendre d'engagement à ce jour, prévoit sans doute une augmentation entre 6 et 10% pour la rentrée. En tout état de cause la prestation est satisfaisante et les montants demeurent dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. A suivre.

POINT SUR LES TRAVAUX :

- Eglise : diagnostic de la charpente en cours ; remboursement à l'église de l'électricité consommée par le chantier ; délibération autorisant le transfert des objets religieux au musée de Blois.

- Sécurité route de Salbris : fin des travaux en cours.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Gîte de groupe communal : Trophée 2023 octroyé par les Gîtes de France à la commune de Marcilly au vu des retours exprimés par les usagers. Félicitations aux secrétaires, Virginie et Aurélie, pour leur investissement : non seulement la qualité de l'hébergement est reconnue, mais l'analyse financière montre un apport non négligeable au budget de la commune.
- Association « les enfants marcigaultais » : il apparaît que depuis le « Festidrone » en 2019, plus aucune activité n'a été relevée de la part de l'association. A la suite du regroupement des écoles (RPI) il serait opportun qu'elle fusionne avec l'amicale du RPI ou, qu'avec le solde en caisse, elle renouvelle certains équipements à l'école Saint Exupéry. Contact sera pris dans ce but avec le Président et les anciens membres de l'association.
- Tonte différenciée : le choix de l'essai portera sur un espace du côté de l'étang communal.
- Jardin au city stade : entretien et maintenance
- Foot féminin : la toute nouvelle équipe de Marcilly a disputé (et perdu) son 1^{er} match à Vouzon 3 à 1 face à une équipe ancienne de 14 ans ! Cela n'empêche pas les nouvelles adhésions !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance

Le Maire